



Protocole 2013/2015

Le DG annonce la mise en paye des mesures indemnitaires avant octobre

Lors de sa réunion bilatérale avec le Directeur général du 28 mars, FO avait demandé une accélération de la mise en œuvre des mesures protocolaires favorables à tous les personnels (PRC, indemnitaire et statutaire).

Lors de la réunion du comité de suivi du protocole (CSP) du 8 avril, le DG a répondu partiellement à nos attentes en annonçant que:

1) Des dossiers antérieurs au protocole ont enfin été débloqués au guichet unique FP/Budget.

Il s'agit de :

- La NBI 2012 pour les corps techniques.
- Le repyramidage catégoriel des personnels administratifs de cat B et C.
- Modification statutaire liée à l'Aircraft pour les PNT.

La refonte du statut de conseiller d'administration des attachés est également en bonne voie.

2) Certaines mesures du protocole 2013/2015 ont été validées par la DGAFP et transmises au Budget :

- Prime PRC pour accompagner les restructurations de services.
- Revalorisation indemnitaire pour les personnels techniques.
- Prime d'intéressement collectif pour tous les personnels

Les textes relatifs aux revalorisations indemnitaires des autres personnels sont à l'examen du guichet unique.

Le DG a confirmé que la DGAFP et le Budget avaient bien reconnu que l'ensemble des mesures protocolaires étaient « bleues » par le gouvernement et seront donc appliquées.

Le DG s'est engagé sur une mise en paye de l'ensemble des mesures indemnitaires d'ici au mois d'octobre avec rappel au 01/01/2013.

FO a immédiatement exigé que la mise en paye soit bien réalisée au plus vite pour tous les personnels.

Concernant l'accompagnement indemnitaire des restructurations, l'administration a présenté un nouveau projet de PRC qui englobe les montants de la PRS et de l'ex PRC (25000 euros max). Ce texte s'appliquera pour toutes restructurations de services prévues par le protocole à compter du 23/10/2013, date de signature du protocole.

Enfin, lors du prochain CSP du 24 juin, l'administration nous présentera une doctrine relative aux transferts de personnels entre directions (DSAC vers DSNA par ex.).

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

www.fodgac.fr/fr/adhesion/

Contacts : Olivier Richard, Pierre Courbarien, Guilhem Magoutier pour le SNICAC,
Pierre Gaubert, Adelyne Gaugry pour le SNPACM - Fred Quenard, Eric Lallis, Vincent Bachelier pour le SNNA

